Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260420-2026_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme LOUIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : lundi 13 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votants : 14
Sont présents : Madame LOUIS Isabelle, Monsieur LEGER Noël, Madame JACQUETON Géraldine, Monsieur JIMENEZ Xavier, Monsieur LE TESTU Dominique, Monsieur LE TESTU Michael, Madame LAMOUREUX Sophie, Madame OLLIVIER Patricia, Monsieur RAMIERE Patrick, Madame LE POLOTEC Stéphanie, Madame VINCENT Julie.
Sont excusés : Monsieur COLLET Serge, Madame TOUATI Magali (pouvoir à Madame VINCENT), Monsieur PERRIN Hugues (pouvoir à Madame LAMOUREUX), Madame BLUMEN Sophie (pouvoir à Monsieur RAMIERE).
Secrétaire de séance : Mme JACQUETON

2026-37-CONVENTION D'ASSITANCE JURIDIQUE LEXCAP

Madame le Maire expose que la commune du TOUR DU PARC a souhaité contractualiser avec la société SELARL LEXCAP un partenariat lui permettant de bénéficier de façon permanente d'une assistance ponctuelle de conseil juridique, de veille à la prévention des contentieux, de sécurisation dans le dispositif mis en œuvre et les actions conduites, d'identification et de prévention des risques.

La société d'avocats s'engage à apporter son assistance à la commune de LE TOUR DU PARC dans les différents dossiers relevant du droit et de l'administration des collectivités territoriales hors contentieux : droits de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement, droit des contrats publics, droit de la fonction publiques, responsabilités, droit de l'expropriation, droit social, droit pénal, etc.

Cette convention est proposée pour une durée de deux ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 et pour un coût global et forfaitaire de 2 500 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- APPROUVER la convention avec la société SELARL LEXCAP pour une prestation d'assistance juridique sur une durée de deux ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027, pour un coût global et forfaitaire de 2 500 € HT ;
- AUTORISER Madame le maire à signer la convention ci-annexée ;
- DECIDER de s'engager à régler la somme de 2 500 € HT due au titre de cette convention sur les crédits votés au chapitre 011 – charges générales du budget 2026.

Annexe : Convention entre LEXCAP et la commune du TOUR DU PARC.

Louis Isabelle,
Maire

Jacqueton Géraldine,
Secrétaire